



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Sudanese Women Parliamentarian's Caucus, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Rôle joué par Sudanese Women Parliamentarian's Caucus dans la réforme législative et la protection des femmes et des enfants au Soudan

Sudanese Women parliamentarian's Caucus est une organisation nationale, non gouvernementale et à but non lucratif qui a été créée au Soudan en 2007. Elle bénéficie d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies depuis [2014].

Sudanese Women parliamentarian's Caucus s'efforce de jouer un rôle positif dans le développement des peuples du Soudan aux niveaux juridique, social, politique et économique en renforçant le rôle des parlementaires en matière de suivi et d'évaluation de la réforme législative.

Nous tenons à souligner que le Soudan a activement cherché à contenir les conflits armés grâce à la signature de l'Accord de paix global, qui a permis d'octroyer à la population du Sud-Soudan le droit à l'autodétermination. Le Soudan a signé plusieurs accords, notamment (mais pas seulement) l'Accord de paix de Doha pour le Darfour, une initiative qui mérite d'être saluée et récompensée par les forces éprises de paix.

Le Soudan a signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative au statut des réfugiés et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Soudan a également adopté des lois et des politiques en faveur de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre la traite des êtres humains.

Sudanese Women parliamentarian's Caucus attire tout spécialement l'attention sur l'autonomisation des femmes soudanaises, promeut leurs droits et prend des mesures de protection appropriées à leur égard contre les diverses formes de violence en adoptant des mesures législatives et préventives visant à protéger les femmes et à assurer le maintien de la dignité humaine.

La création de Sudanese Women parliamentarian's Caucus a encouragé le Parlement à introduire de nouveaux amendements législatifs, le plus important étant la modification des dispositions de l'article 149 du Code pénal relatif au viol, qui a permis de distinguer le viol de l'adultère et de la sodomie.

Nul n'ignore que les premières victimes de viol sont les femmes et les enfants, puisqu'ils sont les groupes les plus vulnérables de la société. Femmes et enfants sont donc plus susceptibles d'être victimes d'agression et de voir leurs droits bafoués. C'est pourquoi la peine encourue pour viol d'enfant a été alourdie jusqu'à la peine de mort afin de dissuader les agresseurs et de mettre un terme à ces crimes effroyables à l'égard des enfants. Quant au crime de viol, il a été distingué du crime d'adultère et de sodomie, leur nature étant auparavant identique.

Dans le cadre de la réforme législative, Sudanese Women Parliamentarian's Caucus a proposé d'ajouter au Code pénal un nouvel article relatif au harcèlement sexuel. Celui-ci prévoit une définition précise du crime ainsi que des peines dissuasives.

Dans le cadre de la protection des enfants et des femmes, Sudanese Women Parliamentarian's Caucus a lancé une vaste campagne de sensibilisation afin de lutter contre le phénomène de la mutilation génitale féminine au Soudan, soulignant les retombées et conséquences sanitaires, psychologiques et sociales de l'excision dans de nombreux États du Soudan, principalement au Nil Blanc, à Kassala et Qadaref.

En ce qui concerne la lutte contre les causes profondes des guerres et des conflits armés, Sudanese Women Parliamentarian's Caucus s'est appliqué à organiser des ateliers et programmes en faveur de la culture de la paix, de la réduction des conflits armés et de la reconstitution du tissu social, tout en tenant compte du fait que les guerres conduisent à la séparation des couples et à la dispersion des familles. Ceci a des conséquences directes sur les femmes et les enfants, les groupes les plus vulnérables à la violence dans les communautés en guerre.

En tant qu'acteur du suivi de la situation des droits de l'homme en général au Soudan et plus particulièrement de ceux des femmes et des enfants, Sudanese Women Parliamentarian's Caucus continuera à jouer un rôle favorable à la diffusion des principes relatifs aux droits de l'homme et à la sensibilisation à la situation des femmes et des enfants.

Sudanese Women Parliamentarian's Caucus continuera de lutter avec enthousiasme contre toute forme de violence ou de violations qui bafouent les droits des femmes et des enfants. L'organisation s'efforcera, en coordination avec les institutions officielles du pays et les organisations de la société civile qui œuvrent pour le respect des droits de l'homme, de veiller à ce que les femmes et les jeunes filles jouissent pleinement des droits consacrés, entre autres, par la religion et les traités relatifs aux droits de l'homme, en les protégeant de la violence et en atteignant un niveau ultime de dignité humaine et de bien-être des femmes et des enfants au Soudan.
